

#### Liste des participant(e)s

Participant(e)s		
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux		
Prénom	Nom	Fonction
Christian	BOUDAY	Conseiller général du Doubs, Président de la Commission Locale de l'Eau
Célestin	CATTANEO	Représentant le syndicat mixte de la Loue, vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Eric	DURAND	Conseiller régional de Franche-Comté, vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Alain	SIRUGUE	Représentant la communauté de communes du Larmont
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau Collèges des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Maurice	DEMESMAY	Représentant le Président de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, Président du Syndicat mixte de la Loue
Michel	MARMET	Représentant le Président de l'association « Commission de Protection des Eaux »
Jean-Louis	MARCHETTO	Représentant le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) 25
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics		
Michel	FOLTETE	Représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Doubs
Johann	GRANADOS	Représentant le Directeur de la délégation de Besançon - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
Cyril	GAUDOT	Représentant le Directeur Départemental des Territoires (DDT) du Doubs
Jean-Yves	OLIVIER	Représentant le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Franche-Comté
Autres participant(e)s		
Cyril	THEVENET	Conseil Général du Doubs, chef du service environnement
Alain	BOUVERET	Conseil Général du Doubs, service environnement
Pauline	LÉPEULE	Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs
Absent(e)s ou excusé(e)s		
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux		
Freddy	BORREMANS	Représentant la Communauté de communes des Premiers Sapins
Jean	BOURGEOIS	Représentant la communauté de communes de Val de Morteau
François	BOUVERET	Maire d'Ivory
Claude	DUSSOULLIEZ	Président de la communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon
Pierre	MAIRE	Représentant la communauté de communes Amancey - Loue - Lison
Claude	THOMET	Représentant le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement Sainte Marie
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Claude	DE MONTRICHARD	Présidente de l'association des propriétaires riverains de la Loue et du Lison

Robert	DROZ-BARTHELET	Vice-Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Doubs
Hervé	CART	Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau Collège des représentants de l'Etat, de ses établissements publics, et de l'Agence Régionale de Santé		
Laura	REYNAUD	Sous Préfète de Pontarlier
Francis	VUIBERT	Préfet du Jura
Daniel	BOUTHIAUX	Représentant le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) du Doubs
Elodie	MEHL	Chef de la délégation départementale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) du Doubs
Autres participant(e)s		
Marc	FORET	Directeur de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs

## Introduction

M. BOUDAY souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance. Il cite les membres du bureau qui se sont excusés : Me REYNAUD, M. VUIBERT, Me MEHL, M. THOMET, M. BOURGEOIS, M. FORET. Il rappelle ensuite l'ordre du jour :

- ✓ Analyse des avis reçus pendant la phase de consultation sur le projet de SAGE révisé et élaboration de propositions pour les prendre en compte (avant présentation en CLE)
- ✓ Evolution de la gouvernance dans le Doubs : point sur la création de la conférence départementale sur l'eau (côté Doubs), et sur la création du syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs
- ✓ Actualités du bassin Rhône-Méditerranée

## Analyse des avis reçus pendant la phase de consultation sur le projet de SAGE révisé et élaboration de propositions pour les prendre en compte (avant présentation en CLE)

*Cf fiche de synthèse (envoyée par mail puis distribuée en séance), recueil des avis reçus lors de la consultation (transmis par courrier en juin 2012), rapport de la Commission d'Enquête (envoyé par mail)*

M. BOUDAY indique que l'objectif est d'élaborer des propositions pour la prise en compte des avis reçus dans le projet de SAGE, afin de présenter à la prochaine CLE un projet définitif.

*Me LÉPEULE présente, thème par thème, les avis reçus, et les propositions faites au bureau pour leur prise en compte.*

### Relevé de décisions par thème : remarques générales :

Etat initial - identification des enjeux :

- faire mention de la physico-chimie particulière de la Furieuse dans la synthèse de l'Etat des Lieux / concernant le projet d'extension des thermes de Salins-les-Bains, M. OLIVIER se renseigne auprès de la DDT du Jura pour savoir si un dossier-projet a été déposé auprès de l'administration (DDT39), le cas échéant un courrier sera fait au Préfet du Jura pour signaler que la CLE doit être consultée ;
- l'enjeu lié à l'occupation du sol doit être cité ; aujourd'hui la vitesse d'urbanisation n'est pas un enjeu majeur, mais la CLE doit y être attentive et peut se donner une échéance à l'horizon 2016 pour refaire un point ;

Cohérence / articulation avec les autres programmes : il ne semble pas pertinent de consulter à ce stade le groupe de travail binational ; une fois approuvé, le SAGE définitif sera adressé aux cantons suisses et à l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) pour information.

Poursuite du travail :

- les conclusions du conseil scientifique de bassin ne sont pas opérationnelles ; une simple information sera faite à la CLE à ce stade ;

- une réflexion devra être menée avec les services des DDT du Doubs et du Jura pour pouvoir formuler des avis pertinents sur les procédures d'aménagement du territoire ; M. THEVENET suggère qu'un ciblage soit fait afin d'impliquer la CLE en priorité sur les plans d'urbanisme de communes « stratégiques » pour la gestion de l'eau ;
- la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs aux réunions de bureau de la CLE semble nécessaire ; un projet de révision du règlement intérieur sera proposé à la prochaine CLE, pour 1/ intégrer officiellement Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre d'agriculture (déjà associée de façon informelle) aux membres du bureau, et 2/ restreindre le nombre de membres du bureau afin de faciliter un travail en groupe ;
- les délais affichés pour les actions, basés sur les échéances du SDAGE et de la DCE, seront conservés ; ils pourront être mis en compatibilité avec les échéances du Grenelle (mesure sur les rendements de réseau par exemple) ;

Moyens humains et financiers : M. DURAND dit que la CLE ne doit pas être attentiste, mais doit faire en sorte que des moyens financiers soient dégagés pour les priorités du SAGE. M. THEVENET indique que le Conseil Général du Doubs réfléchit à la mise en place de « contrats d'objectifs », qui déclineront les objectifs du SAGE. Il ajoute que la CLE doit être l'endroit pour discuter des priorités. Une déclinaison opérationnelle du SAGE - quelles actions ? qui ? quel financement ? - doit être réalisée dès 2013, et renouvelée à échéance régulière.

#### **Relevé de décisions par thème : conclusions de la commission d'enquête :**

Sports de loisirs et eau : la DDT du Doubs examinera les possibilités pour que l'information sur les conditions de navigation soit disponible en deux langues (français et anglais) - la possibilité de consulter l'information sur un site internet accessible via un « flashcode » pour téléphone mobile, placé sur les panneaux existants près de sites de pratique, est également évoquée ;

Assainissement : le délai pour la mise en place des SPANC est fin 2012 ; une recommandation sera ajoutée au SAGE pour porter la fréquence de contrôle des installations à 5 ans au lieu de 10 actuellement. ;

Financements, cas particuliers : la Région et le Conseil Général du Doubs demanderont à ce que le prochain Programme de Modernisation des Bâtiments d'Elevage intègre les porcheries dans le volet « effluents » ; le second cas est jugé « hors sujet » ;

Fiche-action C2.4 : il semble nécessaire de mettre en place un suivi agronomique sur les parcelles incluses dans un plan d'épandage collectif : la fiche-action sera conservée en l'état ;

Plantes invasives : la nécessité d'agir pour la destruction des plantes invasives dès leur apparition dans une zone sera ajoutée au PAGD ; un point régulier sur l'étendue des zones invasives sera fait via le tableau de bord du SAGE, à partir des données du Conservatoire Botanique National (CBN) de Franche-Comté ;

Thermes de Salins : Cf plus haut ;

Emploi des pesticides en forêt : un groupe de travail régional, animé par l'Agence de l'Eau, émerge (1<sup>ère</sup> réunion prévue le 20/12), l'EPTB en fait partie et fera le lien avec la CLE ; les difficultés d'encadrer cette pratique sont rappelées ; la possibilité pour les communes de prendre un arrêté spécifique sur leur territoire devra être vérifiée.

---

*Le bureau valide ces propositions d'amendement. Faute de temps, l'analyse des remarques techniques est reportée au prochain bureau (prévu le 08 janvier 2013 à 9H).*

---

(Point non prévu à l'ordre du jour) Calendrier de travail de la commission « gestion quantitative »

#### **Cf diaporama présenté**

Me LÉPEULE présente le principe de fonctionnement proposé pour les suites de l'étude volumes prélevables, et le calendrier de travail proposé.

Les services de l'Etat indiquent qu'il est important de disposer d'une assise juridique solide pour engager la révision des autorisations de prélèvement (délai fin 2014), et qu'il aurait été préférable d'intégrer les objectifs quantitatifs dans le règlement du SAGE, via une révision.

M. DURAND répond qu'au-delà du coût financier, une seconde révision dans un délai aussi court impliquerait une forte démobilisation des membres de la CLE, et une confusion du public et des maires.

M. BOUDAY ajoute que les révisions prennent du temps, et que la mise en œuvre des actions, sous l'égide de la CLE, est aujourd'hui la priorité. Il propose de maintenir le calendrier initial, et d'appuyer la révision des autorisations de prélèvement sur une délibération de la CLE.

---

*L'objectif de mi-2013 pour une délibération de la CLE sur des objectifs quantitatifs, et l'objectif de 2015-2016 (à l'occasion du nouveau SDAGE) pour une révision du SAGE sont retenus.*

---

Evolution de la gouvernance dans le Doubs : point sur la création de la conférence départementale sur l'eau (côté Doubs), et sur la création du syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs

**Cf carte des syndicats compétents pour la gestion des milieux aquatiques sur le périmètre SAGE**

M. BOUDAY rappelle que la création d'une conférence départementale de l'eau a été annoncée lors des assises de la Loue. Cette conférence départementale sera pilotée conjointement par le Président du Conseil Général du Doubs et par le Préfet du Doubs.

M. DURAND indique que la région regrette qu'une assemblée en lien avec la gestion de l'eau soit créée à une échelle départementale, en ne tenant pas compte des limites de bassins versants.

M. BOUDAY ajoute que le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs sera créé en janvier 2013. Il ajoute qu'à moyen terme, une mutualisation des moyens humains, via notamment la désignation d'un directeur commun aux deux structures, est souhaitée par le Conseil Général du Doubs. Il précise également que les communautés de communes qui ne font pas actuellement partie d'un syndicat pourront, dans le futur, intégrer les structures existantes. Enfin, il rappelle que le territoire Haut-Doubs Haute-Loue doit faire l'objet d'une politique forte en matière d'environnement.

M. SIRUGUE répond que la Communauté de communes du Larmont est frileuse à l'idée d'un syndicat départemental.

M. BOUDAY répond que l'objectif n'est pas de faire un syndicat départemental, mais plutôt d'encourager les mutualisations de moyens - notamment humains - pour rendre plus efficace l'action sur le périmètre du SAGE.

Actualités du bassin Rhône-Méditerranée

---

*Faute de temps, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain bureau (prévu le 08 janvier 2013 à 9H).*

---

---

*M. BOUDAY remercie les personnes présentes, et clôt la séance.*

---

A Ornans, le 21/12/12

Le Président de la Commission Locale de  
l'Eau du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue

Christian BOUDAY